

# À Blénod, les agents de la collectivité sont-ils les supplétifs des entreprises privées ?

Dernièrement, une partie du personnel féminin de la mairie et du CCAS a reçu un courrier électronique qui leur demandait, en substance, si elles étaient volontaires pour « travailler » bénévolement dans le cadre de la « Mousson du rire ».

Les tâches proposées sont essentiellement de l'accueil ou dans les loges. En contrepartie de cette participation bénévole, dans sa grande bonté, l'entreprise privée qui organise les spectacles, offrira deux places aux agents volontaires.

**La CGT des Territoriaux de Blénod à l'impression que l'on se moque des agents et ceci n'a que trop duré !**

**Les Agents de la Collectivité sont le Service Public, pas au service d'une entreprise privée.**

Avant d'aller plus loin dans cette publication, rappelons d'ores et déjà que les agents de collectivité remplissent des missions de service public en contrepartie d'un salaire que l'on appelle traitement.

C'est cela le cadre dans la fonction publique !

**Pour la CGT, il est totalement inacceptable de demander aux agents de travailler bénévolement, et encore moins pour une entreprise privée dans le cadre d'une prestation pour la commune.**

D'ailleurs nous invitons les éventuels bénévoles à se rapprocher du service RH pour connaître les conditions d'indemnisation en cas d'accident par exemple.

De plus, la CGT estime que le prestataire qui organise la Mousson du rire dispose déjà d'un avantage certain

avec la mise à disposition à titre gracieux de la salle. Cette société qui a pignon sur rue, qui a « signé » des artistes de renom et qui dispose d'un joli siège social (l'ancienne galerie des Arts pour ceux qui connaissent) à largement les moyens d'employer et de rémunérer des salariés pour assurer ses différentes prestations.

La CGT considère qu'il y a assez de demandeurs d'emplois sur notre bassin de vie, sur la commune de Blénod ou même de jeunes ou d'étudiants qui seraient ravis d'être rémunérés quelques heures.

Si vraiment il faut des agents de la collectivité pour assurer les différentes tâches demandées, eh bien c'est facile, il suffit de les rémunérer et le travail sera fait !

À toutes fins utiles, il est toujours intéressant de rappeler un grand principe, les agents de la collectivité sont là pour servir l'intérêt général, pas les intérêts particuliers de certains, en l'occurrence Cornolti Production !

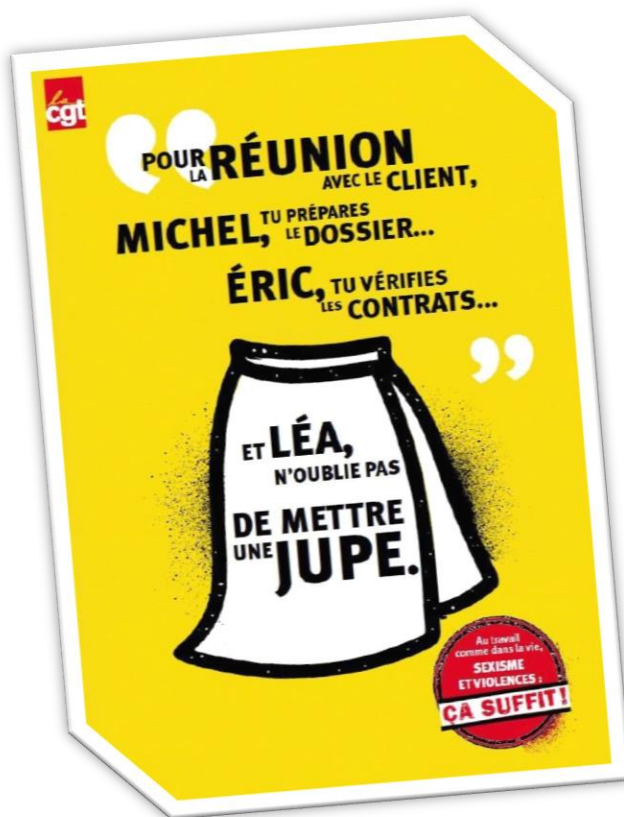
A ce titre, la CGT invite la société en question à relire très attentivement la

définition de la notion de travail dissimulé.

**Sois belle et tais-toi !**

Après un envoi au personnel féminin et encore, pas toutes, il est probable que quelqu'un se soit rendu compte du caractère sexiste et discriminatoire de la démarche et le « tir » a été rectifié en complétant l'envoi en ciblant quelques agents masculins. Et là encore pas tous. Quels sont les critères retenus ?

**Pour la CGT, le premier envoi met en évidence une vision étriquée, rabougrie et d'un autre temps de la condition féminine aux antipodes des valeurs humanistes et progressistes que la mairie et ses élus prétendent défendre.**



A quelques jours du 08 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, est-ce une vision du 21<sup>ème</sup> siècle que de proposer aux femmes de la collectivité de venir travailler gratuitement pour vulgairement parlant venir faire la « potiche » ?

« Bravo le veau » comme on dit un peu trivialement !

**La CGT, fidèle à ses principes et ses valeurs notamment l'émancipation des femmes, la défense de leurs droits, l'égalité salariale, ne peut être que consternée par cette vision de la condition féminine digne des « Petits Marquis » du XVIII<sup>ème</sup> siècle.**

Quant au second envoi que dire ?

Si ce n'est que le travail bénévole n'existe pas, que l'esclavage a été aboli en France le 27 avril 1848, le servage quant à lui a été aboli encore avant en 1779 et que le troc ne peut pas s'exercer dans le cadre du travail, c'est interdit.

**Non, on ne peut pas échanger des heures de travail en contrepartie de places de spectacle !**

**Pas en France en tout cas !**

**Une provocation de plus, une provocation de trop !**

A l'heure où il est de plus en plus difficile pour les agents de « joindre les deux bouts », où tout augmente hormis les salaires et le traitement des fonctionnaires avec un point d'indice gelé depuis près de 10 ans, la CGT et les agents de Blénod attendent autre chose de l'autorité territoriale qu'une proposition de travail bénévole en contrepartie de deux places de spectacle.

La CGT considère cette proposition comme une provocation, une forme de mépris, où comme au Moyen Âge, Monseigneur va envoyer « ses gens » aider le Ménestrel. La CGT a le sentiment avec ce genre de proposition, que la considération envers les agents est du même niveau que celle de Godefroy le Hardi dans le film Les Visiteurs avec le célèbre « ils seront bien contents de bouloter nos restes » !

**Pour la CGT, dans cette période difficile, où beaucoup d'agents sont obligés de faire le choix entre remplir le frigo ou faire le plein de la voiture, où l'accès à la culture est de plus en plus difficile, l'autorité territoriale aurait été bien inspirée d'offrir deux places à l'ensemble des agents de la collectivité.**

**Cela aurait été un beau geste, une action concrète et rassembleuse pour un accès à la culture populaire pour tous.**

Vous l'aurez compris, c'est autre chose qui nous est proposé. Ce n'est pas à la hauteur et particulièrement décevant !

Cela vient s'ajouter à la désorganisation ambiante, à la perte du sens du travail, à la sensation d'empêchement de bien faire son travail et aux éclats de voix à répétitions !

**La CGT le réaffirme, une collectivité comme Blénod ne se dirige ni à la hussarde, ni à coup de menton ou de provocation !**

**Les agents et la CGT souhaitent un dialogue constructif, vecteur de progrès social et d'émancipation par le travail.**

La CGT rappelle que même si une étude récente à démontrer que parler tout seul est signe d'intelligence, pour dialoguer, c'est un peu comme avec les talkies walkie, il faut être au moins deux, un émetteur, un récepteur et surtout échanger.

**Si je ne suis pas bénévole, est-ce que ça compte dans mon évaluation ? et pour mon CIA ?**

Bien évidemment le bénévolat ne rentre pas en compte dans l'évaluation personnelle et encore moins pour le CIA.

Rappelons que les critères de d'évaluation sont les suivants :

- ✓ Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs.
- ✓ Les compétences professionnelles et techniques.
- ✓ Les qualités relationnelles.
- ✓ La capacité d'encadrement, d'expertise ou le cas échéant, à exercer les fonctions d'un niveau supérieur.

**La CGT invite donc l'ensemble des agents de la collectivité à ne pas travailler bénévolement pour Cornolti Production et à ne pas répondre au courrier électronique concernant l'appel au volontariat.**

**La CGT invite également les agents qui viendraient éventuellement à subir des remarques désagréables du fait de leur non-réponse à se faire connaître, une réponse appropriée du syndicat sera apportée.**

